Arsia Infos

Mensuel de l'Association Régionale de Santé et d'Identification Animales

Nr.81 - Novembre 2010

Édito

Parallèlement au suivi de la tracabilité de nos animaux de rente, l'Arsia investit une grande part de son énergie et ses forces vives dans l'amélioration de la santé animale. C'est que la motivation de notre Association et de ses responsables repose sur un constat unanimement reconnu et acquis : cette amélioration a de nettes conséquences positives sur la santé humaine via le contrôle des maladies transmissibles à l'homme et de la sécurité alimentaire, sur le développement économique et sur la production alimentaire.

A ce titre, s'il est une maladie qui « mérite » l'attention des acteurs de la santé animale, - éleveurs compris, j'insiste - , c'est bien la paratuberculose, haut classée dans notre palmarès sanitaire. Réforme précoce, brèches dans les productions dont la reproduction, mortalité,… les conséquences économiques sont importantes ! Dans un troupeau contaminé, la proportion d'animaux porteurs peut monter jusqu'à 30 %.

C'est pourquoi depuis l'hiver 2006-2007, à la même époque, nous faisons chaque année auprès des éleveurs laitiers l'écho et la « promotion » du plan de lutte contre la paratuberculose, proposé par le Fonds de Santé « Lait ». Dans cette édition, ils trouveront de quoi satisfaire leur curiosité et nous l'espérons, leur intérêt : un bref retour sur la maladie elle-même, le mode d'emploi du plan de lutte et l'incontournable talon d'inscription à remplir et nous renvoyer sans tarder.

Du neuf toutefois, par rapport aux précédentes éditions de cette lutte. Un projet mis en place à l'Arsia vise à mettre à disposition des détenteurs wallons dont le troupeau est infecté par la paratuberculose, un test de dépistage bactériologique très performant, leur permettant d'accélérer l'assainissement de leur cheptel pour un prix que l'on peut estimer « raisonnable ». C'est à découvrir en détails en page 3 de ce numéro.

Tout ceci nous amène, une fois de plus, à constater et souligner dans le cadre de cette lutte et au même titre que toutes les autres (IBR, BVD, …) la place essentielle de l'éleveur, votre place, en termes de « surveillance sanitaire ». Sentinelle sur le terrain, vigile de la bonne tenue de votre élevage, vous êtes le maillon de départ dans la chaîne de l'information, garante de cette surveillance.

C'est pourquoi nous vous invitons, si votre emploi du temps vous l'accorde, à venir débattre avec les autres acteurs de la santé animale de ce thème, « La surveillance, un enjeu majeur pour la Santé Animale en Europe », le 1er décembre prochain, à Bruxelles. La Fesass et le Coda-Cerva y co-organisent cette conférence dont le fond et la forme vous sont précisés en page 4. Découvrez-y aussi dans la foulée les projets et activités de la Fesass, décrits par le président actuel de la Fédération.

Ce sujet vous passionne ou vous préoccupe ? Il n'est pas trop tard, mais inscrivez-vous sans tarder et sans hésiter. Car la présence des éleveuses et éleveurs ainsi que leurs témoignages apporteront l'indéniable « plus » permettant, quand cela s'avère nécessaire, de concilier théories et réalités pratiques de terrain…

Jean Detiffe, Président de l'Arsia

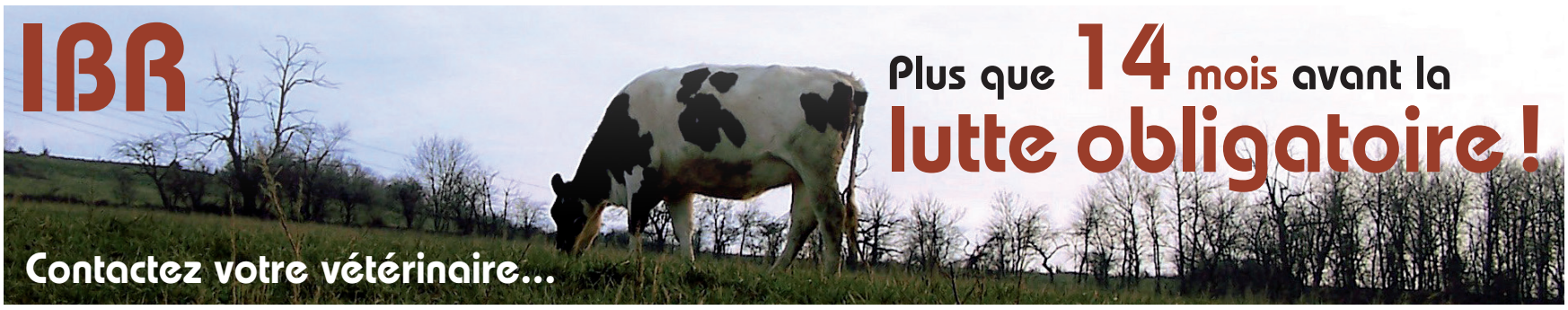

Surveillance sanitaire

Retour de l'hiver, retour des screenings hivernaux

Sous la directive de l'AFSCA, le premier « Winter Screening » a eu lieu en 2009-2010 et ses résultats seront prochainement diffusés

Quel est l'objectif de ce « contrôle hivernal » ?

D'une part, assurer une surveillance sanitaire de plusieurs maladies infectieuses de nos bovins afin de déterminer leur importance relative dans notre cheptel, d'en évaluer l'étendue géographique et de surveiller leur évolution au cours du temps (telle maladie est-elle en progression ou en régression ?)

D'autre part, assurer la constitution d'une banque d'échantillons de sérum (appelée une « sérothèque » à l'instar d'une bibliothèque pour les livres) qui sera conservée au moins 10 ans et qui permettra de « revenir en arrière » par exemple dans le cas de l'apparition d'une nouvelle maladie afin de vérifier que cette dernière n'était effectivement pas présente « incognito » auparavant.

Toutes les maladies ne feront pas l'objet d'une évaluation systématique chaque année. Ainsi la BVD, la paratuberculose et la néosporose évaluées en 2009-2010 ne seront plus étudiées cet hiver contrairement à la langue bleue, à l'IBR et à la fièvre Q sur lesquelles les Autorités portent une attention particulière. D'autres maladies devraient à l'avenir s'ajouter à la liste comme la mycoplasmose, l'ehrlichiose (maladie du gros paturon), l'hypodermose (le varron), la toxoplasmose, la Fièvre du Nil occidental, etc ... Mais pour le moment, les tests de laboratoire n'ont pas encore été validés par le laboratoire national de référence.

Quid cet hiver ?

C'est reparti cet hiver sur la même base que l'an passé, si ce n'est qu'il n'y aura plus de questionnaire d'enquête à remplir et à joindre aux prélèvements.

Un nouveau tirage au sort a donc été réalisé par l'AFSCA et porte sur 800 exploitations belges dont 345 en Wallonie. Si le « sort » a désigné votre exploitation, vous ainsi que votre vétérinaire d'exploitation en serez avertis prochainement par courrier.

Dans les fermes désignées, 40 animaux sélectionnés aléatoirement par l'ARSIA devront être prélevés au cours des mois de janvier et de février 2011.

Cas particulier cette année, les fermes « sentinelles-FCO » : parmi les 345 exploitations wallonnes désignées, 150 ont été sélectionnées pour être, en plus, « sentinelles » vis-à-vis de la maladie de la langue bleue. Chez celles-ci, 15 animaux âgés de 4 à 12 mois et n'ayant jamais été vaccinés contre la FCO devront être prélevés tous les 3 mois pour une recherche du virus de la FCO par PCR.

L'AFSCA s'est engagée à ne pas bloquer les exploitations sentinelles dans lesquelles un résultat positif serait obtenu. Outre la prise en charge des frais vétérinaires, une indemnité de 25 € par troupeau et par trimestre est prévue pour le détenteur.

Les exploitations sentinelles ont déjà été averties par courrier car la première série de prélèvements a déjà été réalisée au cours du mois d'octobre 2010.

Et la brucellose dans tout cela ?

Elle n'est pas du tout oubliée ! 700 troupeaux belges dont 384 en Wallonie ont été sélectionnés par l'Agence parmi ceux qui n'ont pas participé à la surveillance de la brucellose en cours d'année en ne déclarant aucun avortement alors que parallèlement, au moins 50 naissances (et donc 50 gestations …) ont été enregistrées au cours des 12 derniers mois. Dans ces exploitations, l'AFSCA impose une recherche de la brucellose sur 20 bovins de plus de 24 mois, sélectionnés aléatoirement par l'ARSIA.

L'ARSIA tient à remercier les éleveurs et les vétérinaires sélectionnés car leur précieuse collaboration permettra à l'ensemble des détenteurs belges de bénéficier d'informations utiles et fiables sur de nombreuses maladies contagieuses et d'obtenir éventuellement auprès de l'Europe (si les résultats du monitoring « sentinelles » sont favorables) la reconnaissance officielle que le virus de la FCO-8 ne circule plus en Belgique.

Virus et bactéries n'ont plus qu'à bien se tenir… !

Santé animale

Paratuberculose

La paratuberculose est une maladie contagieuse liée à une bactérie. Elle touche les bovins et les petits ruminants (chèvres, cerfs) et se manifeste par une diarrhée chronique, incurable, accompagnée d'un amaigrissement progressif. C'est une maladie à évolution très lente : après l'infection, plusieurs années s'écoulent avant que les symptômes n'apparaissent.

Modes de transmission ?

La contamination se fait principalement durant les premières semaines de vie du veau, par ingestion de colostrum ou de lait provenant d'animaux excréteurs ou de tout aliment souillé par des matières fécales contaminées.

Impact dans un élevage infecté ?

Dans un troupeau contaminé, la proportion d'animaux porteurs peut monter jusqu'à 30 % ! Les conséquences économiques sont importantes (réforme précoce, diminution de production, mortalité, problèmes reproducteurs). Une étude Hollandaise a évalué le manque à gagner à 6000 € par an pour un troupeau infecté de 50 vaches laitières.

Un traitement ?

La paratuberculose est une maladie mortelle. Il n'existe pas de traitement et aucun vaccin n'est efficace pour éviter qu'un animal ne s'infecte.

Mesures à prendre pour prévenir la maladie ?

Mettre tout en œuvre pour éviter la contamination du jeune veau :

Assurer l'hygiène au vêlage, ne distribuer aux veaux que du colostrum/lait provenant de vaches négatives, proscrire le lait de vaches positives et idéalement des filles de vaches positives et dans la mesure du possible, élever les veaux dans un environnement séparé du troupeau adulte.

Comment dépister les animaux atteints ?

Déceler les anticorps spécifiques dans le sang ou le lait

Le test ELISA est rapide et peu coûteux. C'est un maître choix dans un programme de lutte. Cependant, ce test a une haute spécificité mais une faible sensibilité. Cela veut dire qu'un résultat positif indique que l'animal est effectivement infecté. Par contre, un résultat négatif n'exclut certainement pas une infection. Ce phénomène est lié au fait que les anticorps apparaissent très tardivement chez les animaux porteurs.

En paratuberculose, il est donc très fréquent qu'un animal contrôlé négatif une première fois se révèle finalement positif lors d'un contrôle...

Déceler le germe dans les matières fécales ou dans le lait

Technique de mise en culture (plus de 6 mois avant d'avoir une réponse définitive) ou technique PCR (rapide mais très coûteuse : +/- 45 € par test).

Pourquoi un plan de lutte ?

Le secteur laitier (industries laitières et organisations agricoles) a souhaité réagir en relançant un programme de lutte, financé par le Fonds sanitaire.

L'objectif est de mettre en place un outil performant afin de maîtriser la paratuberculose dans les troupeaux laitiers. Cet outil est nécessaire pour des motifs économiques, de bien-être animal et de santé humaine. En effet, certains scientifiques n'excluent pas la possibilité que la paratuberculose soit transmissible à l'homme.

Enfin rappelons la nécessité de protéger nos exportations et d'appliquer le principe de précaution.

Mode d'emploi

Les principes

- Plan d'action entièrement volontaire.
- Concerne uniquement les élevages qui possèdent un quota laitier.
- Réaliser 1 test annuel de tous les animaux de plus de 30 mois.
- Faire abattre les animaux « non négatifs » dans les 6 mois de leur dépistage.
- Tester tous les animaux achetés et éliminer les « non négatifs ».
- Après 2 bilans consécutifs totalement négatifs, les exploitations sont exemptées de tests pendant les 2 années suivantes.

Frais et aides

Le prix HTVA des tests pour les membres cotisants à la mutuelle libre de l'ARSIA est de 4,44 € sur le sang et de 5,96 € sur le lait. Les frais de prélèvements restent à charge de l'éleveur.

Par animal testé, l'éleveur bénéficie de 3,50 € (TVAC). La ristourne est automatiquement déduite sur la facture d'analyse.

Qui a droit aux aides ?

Tout détenteur qui dispose d'un quota laitier et qui s'engage par écrit à :

- tester annuellement tous les animaux de plus de 30 mois (après 2 bilans négatifs consécutifs, le bilan ne se fait plus que tous les 3 ans).
- faire abattre tous les animaux « non négatifs ».
- réaliser une prise de sang de dépistage sur tous les bovins de plus de 24 mois introduits dans le troupeau.

Comment bénéficier de ces aides ?

1. S'inscrire au plan (le budget est limité !) via le talon d'inscription ci-contre et le renvoyer à l'ARSIA, par courrier ou par fax.
2. L'ARSIA envoie un contrat sur lequel sont repris les droits et devoirs de chacun.
3. Après réception en retour du contrat signé et daté, l'ARSIA envoie un formulaire de demande d'analyse personnalisé :

⇨ Au vétérinaire d'exploitation si le détenteur choisi de travailler sur le SANG.

⇨ Au controleur laitier de l'AWE, si le détenteur souhaite travailler sur des échantillons individuels de LAIT.

!! Les animaux mâles, et les femelles de plus de 30 mois qui ne sont pas en lactation le jour du contrôle laitier, devront être testés sur le sang.

4. Faire réaliser les prélèvements et les analyses.
5. Faire abattre les animaux non-négatifs.

Remarque : L'Arsia détermine sur base de l'inventaire Sanitel la liste des animaux à prélever et la communique à l'éleveur, au vétérinaire ou à l'AWE en fonction du choix du détenteur.

INSCRIPTION AU PLAN DE LUTTE PARATUBERCULOSE

ARSIA-ASBL - Service « Administration de la santé »
Av. A. Deponthière, 40 - 4421 LONCIN / Fax : 04 239 95 11

Nom : .....
Prénom : .....
Rue : .....
CP : ..... Commune : .....
N° de troupeau : .....
N°d'Unité de Production (UP) : .....
Adresse E-mail : .....
N° de fax : .....

VÉTÉRINAIRE D'EXPLOITATION

Le soussigné déclare :

✔ Vouloir adhérer au programme de lutte contre la Paratuberculose et bénéficier des aides du Fonds Sanitaire ;

✔ S'engager à :

☐ effectuer une analyse sérologique annuelle de tous les bovins de plus de 30 mois sur :

- ❒ des échantillons de lait prélevés par un contrôleur laitier ou le vétérinaire d'exploitation
- ❒ des échantillons de sang prélevés par le vétérinaire d'exploitation

☐ faire abattre les animaux non-négatifs dans les 6 mois après la date de prélèvement

☐ analyser à l'achat tous les bovins de plus de 24 mois.

Signature

Lutte contre la paratuberculose

L'ARSIA lance le dépistage par PCR à l'échelle du troupeau

En matière de dépistage de la paratuberculose chez les bovins, il n'existe actuellement aucun test de laboratoire disposant d'une sensibilité (c'est à dire d'une capacité à détecter les animaux infectés en rendant un résultat positif) suffisante.

Cela signifie en pratique que la proportion de résultats « faussement-négatifs » est importante et donc, que l'obtention d'un résultat négatif au test n'apporte pas la garantie que l'animal n'est pas infecté.

Cela pose évidemment de nombreux problèmes que ce soit pour les troupeaux infectés qui souhaitent éradiquer la maladie, ou pour les troupeaux qui souhaitent se protéger lors d'un achat.

Face à cela, on peut toujours faire le choix d'attendre passivement en espérant que dans le futur, les techniques de dépistage s'améliorent. Mais l'attentisme n'est jamais une politique payante sur le plan sanitaire et donc économique puisqu'elle laisse le champ libre aux germes pathogènes.

Une **alternative** au manque de sensibilité des tests de dépistage est soit de **répéter les examens** ou de **combiner 2 techniques différentes** de dépistage et même idéalement, de **faire les 2**. Un protocole de dépistage basé sur la combinaison de 2 techniques différentes a toujours une capacité de détection des infections supérieure de +/- 20% à un seul test.

Or actuellement, le dépistage de la paratuberculose chez les bovins est exclusivement basé sur la **recherche d'anticorps** spécifiques dans le sang ou le lait à l'aide d'un test ELISA. Cette technique, utilisée dans le cadre du plan proposé par le Fonds de Santé, malgré les faiblesses évoquées ci-dessus, a l'avantage d'être rapide, automatisable et surtout, **« abordable » sur le plan financier**, ce qui la rend appropriée pour une application à l'échelle d'une exploitation entière (diagnostic de troupeau).

D'autres techniques existent pourtant pour dépister la paratuberculose, comme par exemple, la **recherche par PCR** du germe lui-même au sein des matières fécales des animaux. Cette technique a en plus l'avantage de nous renseigner sur le fait que l'animal est excréteur ou pas de la bactérie. Malheureusement, elle est à la base beaucoup trop coûteuse (± 45€/test) pour être envisagée en dépistage de troupeau. Son utilisation est donc actuellement confinée actuellement à la confirmation des suspicions cliniques.

Mais, ce sont d'une part la **réduction des coûts** de l'analyse PCR négociée avec le fournisseur de kits et d'autre part **l'intervention de la mutuelle ARSIA** qui nous permettent en définitive de proposer le prix de **8.5€ HTVA par PCR**.

Ce prix préférentiel ne sera accessible qu'aux seuls détenteurs :

1. cotisants à la **mutuelle ARSIA**,
2. engagés dans une **démarche de lutte contre la paratuberculose** (ex. plan Fonds de santé ou autre). Pour les troupeaux allaitants, le prix préférentiel n'est accordé que si la PCR est réalisée en combinaison avec un bilan sérologique complet,
3. qui s'engagent à ne pas mettre dans le circuit de l'élevage les animaux détectés par la PCR comme **excréteurs** de bacilles paratuberculeux (filière d'engraissement ou abattage uniquement).

D'autres conditions plus « techniques » ont été posées par le laboratoire afin de réduire les coûts :

1. les matières fécales doivent être placées en **pots individuels**. Les gants de fouille sont exclus,
2. les prélèvements doivent être accompagnés d'un **formulaire « étiquettes »** de demande d'analyses pré-imprimé par l'Administration de la santé et signé par le vétérinaire d'exploitation. Chaque pot doit être identifié avec une **étiquette**,
3. les analyses ne sont **lancées qu'à partir du moment où au minimum 85 à 90 échantillons sont disponibles**, de manière à remplir complètement les plaques de réactifs et de réduire les frais fixes liés aux témoins,
4. aucun **délai** n'est garanti pour les résultats. En cas d'arrivage massif, les échantillons seront **congelés** et analysés au fur et à mesure en fonction de l'ordre d'arrivée par le personnel présent.

A qui s'adresse cette action spéciale ?

Le dépistage étendu s'adresse principalement aux troupeaux infectés qui souhaitent accélérer l'assainissement. Le but est de réformer tout animal détecté positif **à l'une OU l'autre** technique (ELISA ou en PCR) en donnant la priorité aux animaux excréteurs (PCR positifs).

Mais ce type de dépistage est aussi conseillé dans les troupeaux séronégatifs avec un historique récent d'infection. Il n'est pas rare en effet que des troupeaux **réellement infectés** obtiennent durant une année (voire 2) un bilan sérologique totalement négatif en ELISA. L'obtention de résultats entièrement négatifs pour 2 techniques de dépistage différentes permet évidemment d'avoir plus de garanties que la paratuberculose n'est plus présente dans le troupeau.

CERISE, un portail ouvert à tous !

Centre d'Enregistrement et de Régulation de l'Information des Services à l'Elevage

Depuis sa mise à disposition gratuite aux éleveurs en mars 2009, le nombre d'utilisateurs du portail web ne cesse de croître. On évalue à 20% des éleveurs le nombre d'utilisateurs effectifs qui réalisent ainsi 30% du total des opérations d'enregistrement des mouvements d'animaux suivis à l'Arsia.
Rappelons-le, l'Arsia offre l'accès CERISE à tous ses membres éleveurs désireux d'en découvrir sa grande facilité d'utilisation.

Intéressé ? Remplissez et renvoyez la demande de connexion ci-contre.

Très prochainement, l'accès à des formations « Cerise » et « Internet » vous sera proposé en partenariat avec Technobel et le Forem « secteurs verts ». Suivez nos annonces !

Cerise, c'est :

- Un temps d'encodage plus rapide, avec vérification instantanée de la validité des données communiquées ;
- Un enregistrement simultané des données d'Elevage, pour les éleveurs membres de l'AWE ;
- La possibilité de commander en direct le matériel d'identification (boucles pour veaux, rebouclage,…) avec un délai de livraison plus court ;
- Un accès à l'historique des encodages, avec visualisation complète des informations ;
- Un inventaire en ligne de vos animaux ;
- La visualisation de quelques indices de gestion de troupeau (âge moyen au 1er vêlage, intervalle vêlage-vêlage,…) ;
- L'accès aux résultats d'analyses.

DEMANDE DE CONNEXION à renvoyer dûment complétée et signée par fax au 083/23.17.71 ou par courrier postal, allée des Artisans, 2 à 5590 Ciney.

Zone réservée au demandeur

ATTENTION, l'adresse mail est obligatoire ! Il est indispensable de nous la communiquer clairement et ce, de préférence en majuscules afin d'en garantir la lisibilité.

Numéro de troupeau : .....

Ou collez ici votre étiquette troupeau

Espèces ☐ Bovins ☐ Porcs ☐ Ovins ☐ Caprins ☐ Cervidés

Si vous possédez un logiciel de gestion de ferme, veuillez le renseigner
☐ Guardian ☐ Ariane ☐ Isagri ☐ Ceres ☐ Autre : .....

Si espèces ovins,caprins,cervidés
Lecteur transpondeur : ☐ FDX ☐ HDX
Type de transpondeur : ☐ Ordinaire ☐ Prototype coulé dans la masse

Nom .....
Prénom .....
Adresse .....
.....

Tel .....
Fax .....
Gsm .....
E-mail .....

Une fois complété, imprimez ce document afin d'y apposer la date du jour et votre signature.

Date : Signature du demandeur

Zone réservée à l'Arsia

Login :
Mot de passe :
Date de réception :
Date d'envoi au demandeur :

HELPDESK ARSIA - Allée des Artisans, 2 - 5590 Ciney - helpdesk@arsia.be

FESASS

La FESASS : activités et projets

L'ARSIA est membre de la FESASS, Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire. Celle-ci, au travers de ses multiples actions, permet à notre Association d'éleveurs d'anticiper les questions de santé et d'identification animales et de s'adapter aux perspectives en ces domaines. Un de nos administrateurs, Didier Delmotte, éleveur à Ferrières, Président actuel de la FESASS, fait pour vous le tour de ces actions.

En travail de fond, la préparation de la future Loi de Santé Animale, dont nos élevages vont dépendre des années durant, mobilise une part importante de notre temps. Nous avons notamment conduit un premier travail sur la surveillance des maladies. A la lumière de ces réflexions, un courrier a été adressé à la présidence espagnole, résumant la position de la FESASS.

En mars, lors de notre participation à la conférence sur les assurances face aux risques agricoles (économiques, climatiques et sanitaires), le chef des Services vétérinaires à Madrid nous a réservé un accueil attentif et s'est montré réceptif à nos remarques de terrain.

L'organisation de la représentativité de l'Espagne au sein de la FESASS était également à l'ordre du jour et dans la foulée, les organisations porcines espagnoles sont entrées comme membre observateur de la FESASS. La Fédération Nationale de Défense Sanitaire de ce pays devrait également y trouver son régime de croisière.

Deuxième temps fort en juin, la Semaine Vétérinaire Européenne traitait cette année de l'identification et de la traçabilité animales au sein de la Chaîne Alimentaire. La FESASS, partenaire privilégié de cet événement, a réitéré son souci d'une identification de qualité utile à la chaîne alimentaire, en évitant certaines contraintes superflues au niveau de l'élevage. En résonance avec l'ARSIA, il s'agit de trouver le juste milieu pour ne pas rendre rébarbative l'identification, fondement de tout système sanitaire efficace.

Avant la trêve estivale bruxelloise, le temps de la moisson, notre assemblée générale à l'audience de qualité sans cesse croissante, a fait le point sur les acquis de la présidence espagnole et les perspectives et objectifs de la présidence belge. Grâce à la palette d'orateurs (OIE, EFSA, DG SANCO, CVOs Espagnol et Belge) et des autres invités (Cabinet de la Ministre Belge, CVO Luxembourgeois, COPA-COGECA, IFAH-Europe, UECBV,...), nous avons eu le double avantage de disposer en temps réel des dernières informations, de l'avancement des dossiers et de pouvoir transmettre de façon directe le ressenti professionnel de la FESASS.
Nos contacts réguliers avec l'OIE* nous ont permis d'insister sur la nécessité, afin d'éviter des réglementations trop théoriques qui passent très mal sur le terrain, d'une expérience suffisamment longue en pratique de vétérinaire de terrain. Ce devrait être un bagage essentiel et préalable à l'exercice de vétérinaire de l'administration, peu importe leur niveau de responsabilité. Nos arguments ont été très bien accueillis par nos interlocuteurs.

La FESASS a participé par ailleurs à la réunion de la Commission régionale pour l'Europe de l'OIE au Kazakhstan, en septembre dernier.

Dernier projet d'une année bien remplie, mais pas le moindre : je suis en effet heureux d' inviter vivement les éleveuses et éleveurs à participer à la conférence internationale sur « la surveillance des maladies animales en Europe » organisée par la FESASS le 1er décembre prochain, en collaboration avec le CODA-CERVA** (voir détails ci-contre).

En effet, à l'origine de cet événement, réside notre raison d'être, à savoir permettre à tous les acteurs du secteur sanitaire, éleveurs en particulier, de se connaître, d'échanger et ainsi construire ensemble une Europe de la Santé Animale, respectant chacun dans ses fonctions.

* OIE : Organisation Mondiale de la Santé Animale
** CODA-CERVA : Centre d'Etudes et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques

«La surveillance, un enjeu majeur pour la Santé Animale en Europe»

CODA-CERVA

Dans le cadre de la Présidence belge du Conseil de l'Union Européenne, la Fédération Européenne pour la Santé Animale et la Sécurité Sanitaire (FESASS) et le Centre d'Etude et de Recherches Vétérinaires et Agrochimiques (CODA-CERVA) organisent une conférence internationale.

Quels objectifs pour cet évènement ?

✔ Permettre à l'ensemble des participants d'être informés sur les derniers développements et tendances en matière de surveillance, afin de pouvoir participer à la réflexion sur la mise en œuvre pratique

✔ Promouvoir la mise en place d'un système européen pour répondre aux besoins communs

✔ Promouvoir une **approche basée sur un partenariat fort entre les éleveurs, les vétérinaires praticiens, les services vétérinaires Publics, et les laboratoires d'analyses.**

Quels thèmes développés ?

✔ Assurer la vigilance face aux risques émergents :
- Risques importés et nouvelles maladies
- Un exemple de réponse opérationnelle : le MoSS (Système informatisé de Monitoring et d'Epidémiosurveillance)

✔ Renforcer la surveillance des maladies enzootiques
- Les priorités des pouvoirs publics
- **La vision du secteur de l'élevage**

✔ Structurer et harmoniser les outils de la surveillance
- L'expérience de la Santé humaine
- Les exigences et contraintes scientifiques
- Les réflexions de la Commission européenne

✔ La surveillance : une responsabilité partagée
- Une approche nationale
- La participation de la Profession Vétérinaire
- **La participation du secteur de l'Elevage**

Le programme détaillé de la conférence peut être consulté sur le site web www.var.fgov.be

Tous ces exposés seront bien entendu suivis de temps d'échanges avec les participants présents dans la salle !

Vous êtes éleveuse ou éleveur ? Toutes ces questions vous concernent et vous intéressent ? Rejoignez-nous le 1er décembre en vous inscrivant gratuitement, au plus tard pour le 22 novembre.

Inscription et modalités pratiques

Contact : Dominique Fondu
Fax : 02/ 379 06 70
Tél. : 02/ 379 05 84
E-mail : meeting.registrations@var.fgov.be